

# La note d'info

**Profession Sport**

Une aide à la vie associative...  
une solution pour l'emploi !

**78**

## Edito

L'équipe de Profession Sport 78 vous informe que le nouveau site internet est en ligne : [www.profession-sport-78.com](http://www.profession-sport-78.com).

Le nouveau site a été conçu dans le but de mieux se faire connaître et avoir une image forte au niveau départemental.

Aussi, nous espérons qu'il sera un outil efficace permettant notamment à tous d'y trouver les actualités en matière de réglementation sociale, fiscale, sportive... de simplifier les relations entre les offres et les demandes d'emploi et par là même d'accroître la bourse d'emploi.

C'est un moyen supplémentaire au service de notre mission en faveur de l'emploi associatif et du soutien aux dirigeants bénévoles.

Si vous avez des suggestions à nous faire concernant le site, n'hésitez pas à nous en faire part.

## Dans ce numéro :

Edito		Page 1
Actualité	Site de PS 78, la prévoyance, le DIF	Page 2
Pôle Ressource	Assurances et responsabilités des dirigeants et associations	Page 2
Pôle Insertion	Bilan 2006	Page 3
Pôle Salaire	Impact emploi : 1500 bulletins de paie	Page 3
Pôle Emploi	Le site : un outil pour simplifier les offres et demandes d'emploi	Page 3
Actualité sportive	Formation LLA/STEP envisagée	Page 4
Offres d'emploi	BEESAN, BNSSA, BEES gymnastique rythmique	Page 4

FEVRIER 2007

Note d'info n°15

**78**

## Les dernières actualités

Le site de Profession Sport 78 a été réalisé par Julien GUENEE embauché en contrat de professionnalisation en novembre 2006. Il est aujourd'hui en ligne à l'adresse : [www.profession-sport-78.com](http://www.profession-sport-78.com).

Vous y trouverez les différents services que notre association propose.

Les animateurs socioculturels et les éducateurs sportifs peuvent notamment accéder à la bourse d'emploi.

Les dirigeants associatifs ont la possibilité de consulter de nombreuses informations sur l'actualité et le droit des associations.



### La Convention Collective Nationale du Sport ... le point sur la prévoyance

La CCNS oblige les salariés et les employeurs à cotiser pour la prévoyance qui permet une meilleure protection sociale des salariés (invalidité, décès, longue maladie...). Elle représente un coût total de 0,64 % du montant mensuel brut du bulletin de paie à répartir pour 50 % à la charge de l'employeur et pour l'autre moitié à la charge du salarié.

### Le Droit Individuel à la Formation

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié justifiant au moins un an d'ancienneté de se constituer un crédit de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures. Le salarié pourra suivre des actions de formation à son initiative mais avec l'accord de l'employeur.

Quelques précisions :

- Le DIF est ouvert aux salariés titulaires d'un contrat à durée indéterminée à temps complet ou à temps partiel, ainsi qu'aux salariés ayant un contrat à durée déterminée mais selon des modalités particulières.
- La durée de formation acquise est calculée prorata temporis pour les salariés à temps partiel et les salariés en contrat à durée déterminée.
- Si la formation est suivie pendant le temps de travail, les heures consacrées à la formation donnent lieu au maintien de la rémunération normale du salarié. Si la formation se déroule en dehors du temps de travail, le salarié bénéficie de l'allocation de formation versée par l'employeur à hauteur de 50 % de sa rémunération nette de référence.

## Pôle Ressource (CRIB) : un réseau d'aide et de conseil aux associations

Les rendez-vous du CRIB (service gratuit), à retenir :

La prochaine réunion d'information aura lieu courant mars sur le thème suivant : **«Assurances et responsabilités des dirigeants et des associations»**.

La date et le lieu ne sont pas encore déterminés alors si vous êtes intéressé, contactez Maxime QUEVAL ou Richard MARTIN qui vous tiendront informé dès que possible.

Vous pouvez également nous contacter si vous avez besoin de soutien pour la gestion de votre association.

[direction@profession-sport-78.com](mailto:direction@profession-sport-78.com)

(sous réserve des places disponibles)

Contacts :

Maxime QUEVAL 01.39.20.12.31

Richard MARTIN 01.39.20.12.32

Courriel : [direction@profession-sport-78.com](mailto:direction@profession-sport-78.com)

Pour  
crire,  
un

Labellisé par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

vous ins-  
envoyer  
mail :



## Pôle Insertion : des ateliers d'activité physique et de santé

Le pôle Insertion achèvera sa 5<sup>ème</sup> année d'existence au mois de mars. Le bilan 2006 témoigne de l'accroissement de son activité auprès des publics concernés : les actions se sont réalisées à travers 449 ateliers qui ont touché 640 personnes des foyers de travailleurs migrants (18 %) mais également les jeunes 16-25 ans (25 %), les publics relevant de minima sociaux (39 %) et les femmes en alphabétisation (19%).

14 structures ont accueilli nos 11 éducateurs qui dispensent des séances d'estime de soi, de bien être et d'activités physiques adaptées.

Les ateliers du Pôle de Proximité de Vélizy, des Relais Citoyens (les Mureaux) et un atelier d'Ecquasi (Ecquevilly) ont fermé. Mais, depuis le mois de septembre, 3 autres ateliers ont ouvert leurs portes : celui de sports collectifs pour les jeunes

### Contacts :

Cindy BECAERT 01.39.20.12.33

[insertion@profession-sport-78.com](mailto:insertion@profession-sport-78.com)

Richard MARTIN 01.39.20.12.32

[ressources@profession-sport-78.com](mailto:ressources@profession-sport-78.com)

## Pôle Salaire (Impact Emploi) : Une aide à la gestion des salaires et des charges sociales

Grâce au logiciel « impact emploi », nous avons établi en 2006 plus de 1500 bulletins de paie pour les 160 salariés des 40 structures adhérentes qui nous confient leur gestion salariale et le traitement des charges sociales.

Nous mettons en place depuis le début de l'année 2007 la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) et notamment le régime de Prévoyance pour le personnel non cadre, couvrant les risques suivants:

- incapacité temporaire de travail,
- décès,
- invalidité,
- rente d'éducation,
- maintien du salaire du personnel non indemnisé par la sécurité sociale.

**Un service agréé « tiers de confiance » par l'URSSAF**

Vous pourrez obtenir un soutien auprès de notre équipe pour la classification des salariés dans les groupes prévus par la convention.

### Contacts :

Evelyne LE CARVENNEC 01.39.20.12.30

[compta@profession-sport-78.com](mailto:compta@profession-sport-78.com)

Richard MARTIN 01.39.20.12.32

[ressources@profession-sport-78.com](mailto:ressources@profession-sport-78.com)

## Pôle Emploi : un employeur à votre disposition

Le site internet de PS 78 est un outil permettant de simplifier et développer le service des offres et des demandes d'emploi.

Les éducateurs sportifs et les animateurs socioculturels peuvent d'ores et déjà consulter sur notre site [www.profession-sport-78.com](http://www.profession-sport-78.com) les offres d'emploi et remplir un dossier de candidature en ligne.

Les dirigeants d'association peuvent télécharger les documents concernant les offres d'emploi. Ces dernières ainsi transmises seront mises en ligne au plus tôt.

Vous pouvez également aller consulter le site du Groupement Profession Sport et Loisirs (niveau national) : <http://www.profession-sport-loisirs.fr>

### Contact :

Jennifer MAINGAUD 01.39.20.12.34

[emploi@profession-sport-78.com](mailto:emploi@profession-sport-78.com)



23 rue du Refuge  
78000 VERSAILLES  
Téléphone : 01.39.20.12.30  
Télécopie : 01.39.51.40.58  
Courriel : [contact@profession-sport-78.com](mailto:contact@profession-sport-78.com)  
Site : [www.profession-sport-78.com](http://www.profession-sport-78.com)

## Actualité sportive

PS 78 devrait mettre en place prochainement une formation sur le thème du LIA/STEP qui sera adressée à ses salariés.

Nous vous tiendrons informés dès la finalisation du projet prévue vraisemblablement un samedi matin au cours du printemps ou en journée lors de la première semaine des vacances d'avril.

Site de PS 78 en ligne  
[www.profession-sport-78.com](http://www.profession-sport-78.com)

Mémo pour les adhérents  
N'oubliez pas pour ceux qui ne l'auraient pas déjà envoyé de nous retourner le questionnaire sur le profil des salariés.

### Caisse d'Épargne Ile de France Ouest agence Foch

*Vous souhaitez vous renseigner sur les différents produits d'épargne mis à la disposition des associations*

**Contactez : M. KUTOS**

**e-mail :** [alain.kutos@ceifo.caisse-epargne.fr](mailto:alain.kutos@ceifo.caisse-epargne.fr)



## Offres d'emploi

Pour nos adhérents, nous recherchons :

- Plusieurs BNSSA : surveillance de piscines résidentielles de mi mai à mi septembre,
- BEESAN : cours de natation et d'aquagym de mi mai à fin juillet voir plus,
- 1 BEES / STAPS : enseignement gymnastique rythmique.

Allez consulter les offres d'emploi sur notre site

[www.profession-sport-78.com](http://www.profession-sport-78.com)

Contactez : J. MAINGAUD 01.39.20.12.34

Courriel : [emploi@profession-sport-78.com](mailto:emploi@profession-sport-78.com)